



MAIRIE DE CHAMPCUEIL

CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tiendra à huis clos dans le respect des règles de distanciation sociale. Le port du masque sera obligatoire durant toute la séance.

Le Conseil Municipal se réunira à huis clos le :

Jeudi 25 mars 2021

à 19h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 mars 2021.
 2. Adhésion de la commune au service commun de la commande publique de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
 3. Transfert de la compétence relative à la vidéoprotection sur les voies publiques communales à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
 4. Convention avec l'Association du Foyer rural.
 5. Convention avec l'Association des Chanterelles.
- Questions diverses à déposer 48 heures à l'avance.

Le Maire,

Sandrine JACQUET

